

AKTUELL

ALLOCATIONS FAMILIALES

Démantèlement sélectif

David Angel

La nouvelle ministre de la famille, Corinne Cahen (DP), a annoncé cette semaine une réforme des prestations familiales. Les réactions ne se sont pas fait attendre.

Dans une interview avec le « Quotidien » de lundi, Corinne Cahen annonce sa volonté de réformer le système des allocations familiales. S'appuyant sur les bases de données de l'OCDE sur la famille et une étude suisse intitulée « Le coût des enfants en Suisse », elle argumente que « l'augmentation des coûts due à l'arrivée d'un enfant n'est pas linéaire, ni proportionnelle et qu'elle est nettement plus faible pour le deuxième et pour le troisième enfant ». Alors que, jusqu'à maintenant, pour un enfant 185,60 euros sont alloués, pour deux enfants 440,72 euros, pour trois enfants 802,74 euros et ainsi de suite, Cahen veut établir une allocation unique individuelle qui entrerait en vigueur le 1er janvier 2015.

Les réactions sont nombreuses. Le sujet a recueilli environ quatre cents commentaires sur le site internet de RTL, dont pas mal d'injures de mécontents notoires. L'OGBL, quant à lui, a attendu une entrevue avec la ministre pour réagir. Dans son communiqué de presse, le syndicat tient à souligner que les allocations en question « n'ont pas été adaptées au coût de la vie depuis leur désindexation en 2006. A l'époque, une pétition lancée par l'OGBL, soutenue par plus de sept mille signataires, n'avait pas pu stopper le gouvernement Juncker dans sa détermination de désindexer les allocations familiales. » Le syndicat continue : « L'OGBL ne se fermera pas à une discussion sur le sujet pourvu qu'un montant unique individuel soit supérieur au montant actuel pour un enfant. »

La ministre reste dans le flou sur ce point qui, pourtant, représente l'un des enjeux principaux : les allocations familiales luxembourgeoises seraient les plus élevées en Europe et le resteraient même après un changement. Elle ne se prononce pas sur une éventuelle augmentation du montant versé actuellement. Cependant, le calcul est vite fait : une famille avec trois enfants perdrait, sans augmentation de ce montant, 245,94 euros par mois. Voilà donc cette fameuse « sé-

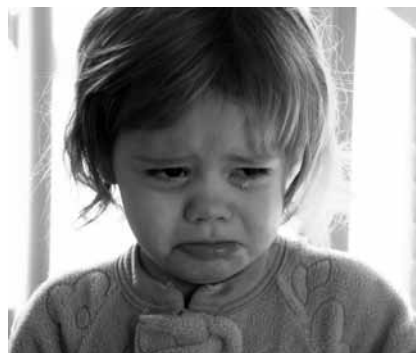


PHOTO: INTERNET

lectivité sociale » dont on a tellement entendu parler ces derniers temps et dont on pouvait croire qu'il s'agirait d'un remède miracle en temps d'austérité. Cependant, une étude de Caritas et de la « Gréng Stéftung » intitulée « Les transferts sociaux en temps de rééquilibrage budgétaire » avait déjà démontré en 2012 qu'une plus grande « sélectivité sociale » n'économiserait que peu d'argent.

L'étude avait, à l'époque, évoqué quatre scénarios possibles pour économiser de l'argent en changeant le système des allocations familiales. Un des scénarios présentés était l'imposition des allocations familiales, qui toucherait plus d'un quart de la population et qui, toujours selon l'étude, permettrait à l'Etat de faire des économies de 36,7 millions d'euros. Dans un second scénario, plus lucratif pour l'Etat, Caritas et la « Gréng Stéftung » proposaient de limiter les allocations familiales aux ménages dont le revenu serait en dessous du salaire minimum multiplié par cinq. Un scénario qui rapporterait environ 175 millions d'euros mais qualifié d'« entrave à la cohésion sociale ». Le troisième scénario, une réduction de deux mois de la durée du congé parental, ne rapporterait que 22,7 millions d'euros et ferait augmenter en même temps les dépenses de l'Etat au niveau des chèques-service. Finalement, l'étude évoque l'option des cotisations pour prestations sociales prises en charge par les employeurs. Actuellement, l'Etat prend en charge toutes les cotisations patronales qui permettent le financement des allocations familiales. Une telle mesure permettrait d'économiser autour de 215 millions d'euros. La proposition faite par Corinne Cahen ne se trouve pas dans les scénarios esquissés par l'étude.

SHORT NEWS

LSAP : taxer (un peu) les riches

(lm) - « Le LSAP introduira une nouvelle tranche d'impôt pour les contribuables qui disposent d'un revenu annuel de 200.000 euros en classe 1 et de 400.000 euros en classe 2. » Cette mesure, inscrite dans le programme électoral socialiste au chapitre « Sauvegarder l'Etat providence », avait été écartée dès les premiers rounds des négociations avec le DP et les Verts. Elle vient de faire un retour remarqué sous forme d'un relèvement du taux maximal d'impôt sur le revenu de 40 à 41 pour cent, mesure proposée à l'issue de la journée parlementaire du LSAP. Un coup d'oeil sur la version en allemand du programme socialiste suffit pour se rendre compte qu'il s'agit d'une version édulcorée de la « Reichensteuer », qui devait atteindre 45 pour cent. Quant à l'autre mesure fiscale « gauche de gauche » du programme, l'impôt sur la fortune, elle ne semble pas avoir été ressuscitée par les parlementaires. De surcroît, le LSAP lie l'augmentation de un pour cent du taux maximal à l'élimination de la « bosse des revenus moyens », donc à une baisse de la charge fiscale de ces revenus. Cela n'apporterait ainsi rien aux couches de la population les plus durement touchées par la hausse de la TVA ou la baisse des prestations familiales. Une telle « Reichensteuer » ne serait donc nullement au service des pauvres.

Passivraucher-Terrassen

(da) - Seit Jahresbeginn gilt in Luxemburg ein verschärftes Rauchverbot, das das Rauchen in Cafés und Diskotheken untersagt. Erlaubt ist der Griff zur Zigarette ausschließlich in sogenannten Furnoirs und auf Terrassen. Spätestens jetzt bemühen sich die Gastwirte, die bisher weder über das eine noch über das andere verfügten, darum, schnellstens bei der jeweiligen Gemeinde eine Erlaubnis für die Installation einer Terrasse einzuholen. Bedingung für eine solche Erlaubnis ist, dass die Terrasse abbaubar und mindestens zu einer Seite hin offen ist. Das unterstrich Lydie Polfer, Bürgermeisterin der Stadt Luxemburg, im Gespräch mit Vertretern der Horesca. Obligatorisch ist eine Genehmigung durch die Gemeinde auch dann, wenn sich die Terrasse auf dem Privatgrundstück des Eigentümers befindet. Wie die Horesca unterstreicht, dürfen auf genehmigten Terrassen Gäste auch bedient werden. Während ein immer wiederkehrendes Argument für ein generelles Rauchverbot der Schutz der nichtrauchenden Angestellten im Gaststättenbereich vor dem sogenannten Passivrauchen war, scheint dieses Argument nun auf einmal nicht mehr aktuell zu sein. Fakt ist: In halboffenen Räumen ist die Rauchkonzentration um einiges höher als in Raucherzimmern mit speziellen Belüftungssystemen - in denen die Gäste nicht bedient werden dürfen.

woxx@home

David 2.0

Aufmerksamen LeserInnen wird in der vergangenen Woche das Kürzel „da“ aufgefallen sein. Allerdings werden Versuche, herauszufinden, wer sich hinter diesen zwei Buchstaben verbirgt, wohl eher vergeblich gewesen sein. Die Macht der Gewohnheit hatte dazu geführt, dass wir Anfang des Jahres glatt vergaßen, unser Impressum anzupassen: Nachdem David Wagner seit Ende 2013 alles daran setzt, die Linke an die Regierungsfähigkeit heranzuführen, hat sein Namensvetter David Angel seinen (aufgeräumten!) Platz eingenommen. Im Schicksalsjahr 1989 geboren, hat „da“ schon in frühester Jugend eine Faszination für journalistisches Arbeiten entwickelt und sich seiner Neigung in der „Queesch“ und in der Regionalzeitung „Synergie“ ausgiebig hingegeben. Die vakante Stelle bei der woxx hat ihn dazu veranlasst, seiner Begeisterung ab sofort professionell nachzukommen. Der Bieckerecher Jong setzt das Durchschnittsalter der Redaktion nicht nur schlagartig herab, sondern wird auch das Sicherheitsgefühl seiner KollegInnen positiv beeinflussen: Als Träger des roten Taekwondo-Gürtels, wird er uns ab sofort auch gegen tätliche Angriffe von rechten Schlägertrupps zu schützen wissen.